


Informations de base	
<p><b>2025/0206(BUD)</b></p> <p>BUD - Procédure budgétaire</p> <p>Projet de budget rectificatif n° 2/2025 de l'Union européenne pour l'exercice 2025 – mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements des dépenses</p> <p><b>Subject</b></p> <p>8.70.01 Financement du budget, ressources propres 8.70.49 Budget 2025</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">BUDG</span> Budgets		NEGRESCU Victor (S&D)	24/07/2024
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		SERAFIN Piotr	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/07/2025	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2025)0410 	Résumé
10/09/2025	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/09/2025	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	<a href="#">12353/2025</a>	
23/09/2025	Vote en commission		
26/09/2025	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A10-0165/2025</a>	
06/10/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/10/2025	Décision du Parlement	<a href="#">T10-0218/2025</a>	Résumé
08/10/2025	Résultat du vote au parlement		
25/11/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	

Référence de la procédure	2025/0206(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/10/03297

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE776.838</a>	03/09/2025	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE776.960</a>	11/09/2025	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A10-0165/2025</a>	26/09/2025	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T10-0218/2025</a>	08/10/2025	<a href="#">Résumé</a>
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		<a href="#">12353/2025</a>	16/09/2025	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission		COM(2025)0410 	04/07/2025	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires			
Source		Document	Date
Commission européenne		<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final
Budget 2025/2238 <a href="#">JO OJ L 25.11.2025</a>

## Projet de budget rectificatif n° 2/2025 de l'Union européenne pour l'exercice 2025 – mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements des dépenses

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif (PBR) n° 2 pour l'exercice 2025.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 2 pour l'exercice 2025 met à jour tant le volet des recettes que le volet des dépenses du budget.

1) **En ce qui concerne le volet des dépenses**, le PBR n° 2/2025 comprend les éléments spécifiques suivants:

***Renforcement des crédits de paiement destinés au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)***

L'exécution des plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027 est en train de s'accélérer, ce qui compense la sous-exécution au cours des premières années de cette période de programmation. La Commission estime les besoins supplémentaires en matière de paiements à **1,78 milliard d'EUR** en 2025, en plus des crédits budgétaires votés.

De même, le rythme auquel ont été présentées les déclarations de dépenses relatives aux programmes 2014-2022 du Feader a dépassé les attentes au premier semestre de 2025 et cette accélération devrait se poursuivre tout au long de l'année. Un déficit de 1,73 milliard d'EUR est prévu en fin d'exercice.

***Ajustements de programmes en engagements dans les rubriques 1, 3 et 4 du CFP***

Dans la rubrique 1, le **programme «Douane»** doit être renforcé à hauteur de 60 millions d'EUR en crédits d'engagement afin de permettre la mise en œuvre de nouvelles initiatives politiques dans le domaine des systèmes douaniers centralisés, notamment en ce qui concerne le commerce électronique et la préparation de la plateforme des données douanières.

En outre, dans la rubrique 3, il est nécessaire de renforcer le **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** (MACF) de 8,35 millions d'EUR en crédits d'engagement, à la suite de la proposition de la Commission relative à la simplification du MACF, en lien avec les investissements informatiques visant à mener à bien les mesures de simplification proposées par la Commission en février 2025.

Ces renforcements seront compensés par une réduction équivalente des crédits d'engagement de l'instrument relatif aux équipements de contrôle douanier dans la rubrique 4.

***Renforcement de la ligne budgétaire relative à l'Union économique et monétaire***

Ce renforcement s'explique en raison des besoins supplémentaires liés aux préparatifs de **l'adhésion de la Bulgarie à la zone euro**. Ces crédits serviront à cofinancer les activités de communication se rapportant à l'euro dans ce pays. Afin de couvrir ces nouvelles dépenses exceptionnelles, un renforcement de 3,3 millions d'EUR en crédits d'engagement est nécessaire, tandis qu'un renforcement de 1 million d'EUR en crédits de paiement est également sollicité pour couvrir le préfinancement versé à la Bulgarie en 2025.

***Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC)***

Un renforcement anticipé, de 2026 à 2025, d'un certain nombre de postes du tableau des effectifs de l'ALBC est nécessaire, afin de permettre à cet organisme nouvellement créé d'entamer les recrutements, sans que cela ait une incidence sur le niveau de la contribution issue du budget de l'UE. La Commission propose de mettre à disposition par anticipation **30 postes** du tableau des effectifs attribués à l'ALBC pour 2026, pour lesquels l'Autorité a déjà établi une liste de réserve de candidats ayant les qualifications nécessaires.

Globalement, l'incidence nette du PBR n° 2/2025 sur les dépenses correspond à une **augmentation de 3,3 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 3 515,0 millions d'EUR en crédits de paiement**.

Compte tenu de l'absence de marges et de possibilités de redéploiement dans la sous-rubrique 2 b du cadre financier pluriannuel (CFP), la Commission propose de **mobiliser l'instrument de flexibilité** à hauteur d'un montant de 3,34 millions d'EUR en crédits d'engagement pour la sous-rubrique 2 b, afin de renforcer la ligne budgétaire relative à l'UEM.

Les crédits de paiement pour 2025 liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour la période allant de 2022 à 2025 sont estimés à 1399,81 millions d'EUR.

2) **En ce qui concerne le volet des recettes**, les prévisions révisées pour 2025 ont été approuvées lors de la 194<sup>e</sup> réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP) le 26 mai 2025. Les ajustements au volet des recettes du budget sont nécessaires pour mettre à jour les estimations concernant les ressources propres traditionnelles (**RPT**) ainsi que les ressources propres fondées sur la taxe sur la valeur ajoutée (**TVA**), les déchets d'emballages en plastique (**DEP**) non recyclés et le revenu national brut (**RNB**), compte tenu des prévisions économiques du printemps.

En ce qui concerne la **contribution du Royaume-Uni**, la mise à jour se traduit par une contribution du Royaume-Uni légèrement inférieure à l'estimation figurant dans le budget 2025, principalement en raison des montants déclarés relatifs aux passifs éventuels, aux corrections financières nettes et aux amendes. Il est dès lors proposé de mettre à jour en conséquence les estimations inscrites dans le budget 2025. Globalement, cela réduira la contribution estimée du Royaume-Uni au budget 2025 de 25 millions d'EUR, à la suite de la diminution de 28 millions d'EUR des recettes générales et de l'augmentation de 3 millions d'EUR des recettes affectées.

En ce qui concerne **les amendes et les astreintes**, il est proposé d'augmenter de 291 millions d'EUR les prévisions initiales inscrites dans le budget 2025, à savoir 101 millions d'EUR, pour les porter à un total de 392 millions d'EUR.

# Projet de budget rectificatif n° 2/2025 de l'Union européenne pour l'exercice 2025 – mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements des dépenses

2025/0206(BUD) - 08/10/2025 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 479 voix pour, 82 contre et 77 abstentions, une résolution concernant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2/2025 de l'Union européenne pour l'exercice 2025 - mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustement des dépenses.

Le Parlement prend acte du projet de budget rectificatif (PBR) n° 2/2025 présenté par la Commission européenne, qui vise à ajuster les besoins budgétaires de l'Union. Dans sa résolution, il formule les observations suivantes:

## ***Augmentation des contributions RNB***

La diminution du montant des ressources propres autres que le RNB et les besoins de paiement supplémentaires du côté des dépenses entraînent une augmentation globale de 4,3 milliards d'euros des besoins en contributions RNB. Il est dès lors nécessaire de modifier le taux d'appel uniforme de la ressource RNB, en le faisant passer de 0,527 % dans le PBR n° 1/2025 à 0,547 % dans le PBR n° 2/2025.

## ***Réductions forfaitaires des États membres***

Les réductions forfaitaires des contributions fondées sur le RNB pour les cinq États membres qui en bénéficient s'élèvent à environ 9,2 milliards d'euros (bruts). Ces réductions ont augmenté plus rapidement que les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP). Cette anomalie concernant les réductions accroît la charge pesant sur les autres États membres.

## ***Nouvelles ressources propres***

Le Parlement soutient les efforts déployés par la Commission pour présenter davantage de possibilités de nouvelles sources de recettes destinées au budget de l'Union et juge nécessaire d'adopter rapidement de nouvelles ressources propres équitables pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés.

Les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des sanctions devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas réduire les contributions fondées sur le RNB.

## ***Flexibilité budgétaire du futur cadre financier pluriannuel (CFP)***

À la lumière des récentes crises (COVID-19, énergie, Ukraine), le Parlement appelle à mener une réflexion sur la flexibilité dans le prochain CFP et réaffirme sa position selon laquelle le futur instrument de flexibilité devrait être alimenté par diverses sources de financement supplémentaires, notamment l'excédent annuel de l'exercice précédent, les amendes et les remboursements, sans compromettre la transparence.

## ***Agriculture et développement rural***

Le Parlement se félicite de l'augmentation des crédits de paiement pour le Fonds de développement rural, signe d'une accélération de la mise en œuvre de la PAC.

## ***Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et système douanier***

Le Parlement se demande pourquoi une simplification du règlement MACF devrait entraîner une augmentation des besoins de l'ordre de 8 millions d'euros, plutôt qu'une réduction due à des gains d'efficacité.

Il remet également en cause le fait que les besoins supplémentaires pour le système douanier centralisé dans la rubrique 1 et le MACF dans la rubrique 3 soient compensés par une réduction proportionnelle des dotations au titre de l'instrument relatif aux équipements de contrôle douanier dans la rubrique 4. Il critique les redéploiements budgétaires entre rubriques et rappelle sa position selon laquelle de nouvelles priorités politiques, de nouvelles tâches ou de nouveaux besoins devraient s'accompagner de nouveaux fonds.

## ***Autorité anti-blanchiment et Bulgarie***

Le Parlement salue le renforcement de l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment et soutient les moyens alloués à la Bulgarie pour sa transition vers l'euro. En raison de l'absence de marge non allouée dans la rubrique 2b, l'instrument de flexibilité doit être mobilisé afin d'accompagner ce changement de monnaie par des activités de communication appropriées et ciblées.

En conclusion, le Parlement **approuve** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2/2025.